



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

handicapés mentaux

Question écrite n° 4058

Texte de la question

M. Gautier Audinot appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur l'Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales (UNAPEI), qui représente et défend les intérêts matériels et moraux des handicapés mentaux, à travers 750 associations, et anime 2 500 établissements et services spécialisés accueillant 180 000 personnes. Compte tenu du sérieux et de la compétence de ces associations en matière d'accueil, d'écoute et d'accompagnement des familles, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de les consulter et de les associer au redéploiement des moyens du sanitaire vers le médico-social comme au développement du nouvelles instances décisionnelles issues de la décentralisation et des différentes réformes de l'Etat et de la sécurité sociale.

Texte de la réponse

Le Gouvernement s'est toujours attaché à mener sur tous les aspects de la politique en faveur des personnes handicapées une concertation aussi étroite que possible avec toutes les associations qui les représentent, au plan national. Cette concertation est organisée en particulier mais non exclusivement au sein de diverses instances nationales telles que le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) ou le Conseil supérieur pour le reclassement professionnel et social des travailleurs handicapés qui permettent aux pouvoirs publics de se tenir à l'écoute des associations concernées et de les informer de leurs projets en matière de politique du handicap. Ces instances sont autant de lieux où peuvent être évoqués, à l'initiative des pouvoirs publics ou des associations elles-mêmes, tous les sujets qui ressortissent à la politique d'action sociale du Gouvernement et sur lesquels ce dernier entend recueillir l'avis de ses partenaires.

Données clés

Auteur : [M. Gautier Audinot](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4058

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 1997, page 3281

Réponse publiée le : 9 février 1998, page 692